

## Feuillet explicatif aux parents

# PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

2023-2024

## Pour un climat scolaire positif

Ce feuillet explicatif est une version courte du plan de lutte de l'établissement qui a été adopté au Conseil d'établissement du 6 décembre 2023

### POUR MIEUX SE COMPRENDRE

#### Violence

- "Toute **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle;
- Exercée **intentionnellement** contre une personne;
- Ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer;
- En s'attaquant à son **intégrité ou à son bien-être** psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (Art.13 LIP)

#### Intimidation

- "Tout comportement, parole, acte ou geste **délibéré ou non**;
- À **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace;
- Dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées;
- Ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser." (Art.13, LIP)

#### Violence à caractère sexuel

- "Toute **forme de violence commise** par le biais de **pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité**, dont l'agression sexuelle.
- Cette notion s'entend également de toute autre **inconduite** qui se manifeste notamment par des **gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés**,
- incluant celle relative aux **diversités sexuelles ou de genre**, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique. » (tiré du site du protecteur national de l'élève)

### QUELLE EST LA SITUATION DE L'ÉCOLE?

#### Portrait de l'école

- L'école de l'Amérique-Française en est à sa 10<sup>e</sup> année de vie. L'école compte 660 élèves qui sont originaires de partout à travers le monde. Les différentes cultures sont omniprésentes. En effet, 25 % des élèves parlent une autre langue que le français à la maison et 50 % sont nés à l'extérieur du Québec dont 20 % à l'extérieur du pays soit dans 44 différents pays.
- 91 % des élèves sondés disent se sentent en sécurité à l'école.)
- 92% perçoivent qu'il y a des règlements très clairs concernant la violence et l'intimidation.
- 73 % des élèves sondés sont en accord avec le fait que les adultes interviennent lorsque des élèves ridiculisent ou excluent d'autre élèves.
- 85 % des élèves indiquent que les adultes interviennent lorsqu'il y a une bataille ou qu'un élève en frappe un autre.



(tiré du sondage QSVEOR 2022)

#### Mesures préventives

**Objectif 1: Diminuer de 30% le nombre de personne qui perçoive que la violence est un problème à l'école (58 % des élèves à 28 % et 52% des adultes à 22%).**

- Ce que l'école va faire:
  - Distinction des différents termes associés aux situations de conflits, de violence et d'intimidation et des différents types de comportements (formation des T.E.S., réflexion et activités en comité, réflexion avec la grande équipe).
  - Création et application de séquences d'interventions en fonction des différents types de comportements (comportements inappropriés, comportements inappropriés avec agressivité, comportements interdits).
  - Création et enseignement explicite d'une démarche commune associée à la résolution de conflits.
  - Enseignement d'ateliers associés au développement d'habiletés psychosociales et à la prévention du stress et de l'anxiété (programme universel Hors-Piste).

**Objectif 2: Viser à ce que 95% des élèves se sentent à l'aise de parler à au moins un adulte de l'école lorsqu'il y a un problème (de 76% à 95%).**

- Ce que l'école va faire:
  - Application des fondements associés au système de valorisation du comportement.
  - Rencontre avec le nouveau personnel (enseignants/service de garde) afin d'échanger et de partager la vision de l'école face à la valorisation des élèves et aux systèmes de gestion éducatif des élèves.
  - Établir des moments de discussion en lien avec le climat affectif sécurisant.
  - Lors des occasions école associées à la célébration des comportements, faire vivre des activités favorisant le développement des liens positifs entre tous les adultes et élèves de notre école.

**Objectif 3: Sensibiliser les élèves et le personnel de l'école à la richesse de la diversité.**

- Ce que l'école va faire :
- Favoriser la participation active des parents à la vie de l'école.
  - Mettre en valeur les différentes communautés présentes à notre école.
  - Placer une carte du monde à l'entrée de l'école en indiquant les pays d'origine des familles.

#### Autres mesures

- Nous nous engageons à véhiculer, à notre école, des pratiques associées à l'inclusion et à l'équité, tenant compte des différences ethnoculturelles, linguistiques, religieuses et individuelles.
- Des thématiques en lien avec la diversité culturelle seront abordées dans les classes du 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle, lors du cours d'éthique et culture religieuse.
- Discussion sur le choix des costumes d'Halloween respectant la diversité (donnant pour donner suite à la lettre du CSS).
- Soulignement de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.
- Soulignement du mois de l'histoire des noirs.

#### Pour prévenir la violence à caractère sexuel

- Sensibilisation des élèves de troisième cycle (et autres, au besoin), sur la violence à caractère sexuelle.
- Selon les besoins, implication de la personne ressource du CSS.
- Sensibilisation du personnel quant à l'importance d'une prise en charge rapide lors d'observation ou de dénonciation d'un comportement ou de paroles pouvant s'apparenter à de la violence à caractère sexuel.
- Intervention rapide lors de dénonciation de situation de violence à caractère sexuel.

#### Mesures de sécurité visant à contrôler la violence à caractère sexuel

##### Mesures de sécurité

- S'assurer que tous les adultes qui œuvrent auprès des élèves aient rempli le formulaire d'antécédents judiciaires.
- Sensibiliser face aux actes de violence à caractère sexuel et à comment y faire face.
- Sensibiliser le personnel quant au fait de ne pas être seul avec un élève, dans certaines circonstances et/ou à demander de l'aide d'un collègue lorsqu'une situation le rend mal à l'aise.

##### Formations obligatoires

- Formation qui sera diffusée en 2024 par le protecteur national de l'élève.

### QUE FAIT L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION?

#### Au moment même où l'acte est constaté

##### Des actions sont immédiatement prises :

- Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées.
- Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit.
- Interventions appropriées selon le cas et le bilan de la situation.

#### Mesures possibles pour la victime

- Reconnaître l'incident et rassurer l'élève.
- Facteurs de protection.
- Enseigner les comportements attendus pour outiller l'élève si une situation se reproduit.
- En fonction des besoins et de l'analyse de la situation, accès à des service T.E.S de 2<sup>e</sup> palier. Possibilité de: accueil personnalisé, récréations supervisées, sous-groupe d'ateliers sur les émotions et le développement des habiletés sociales, service d'observation et de régulation, fiche de communication/portrait, service check-in/check-out.
- Suivi 2-1-1 (2 semaines, 1 semaine, 1 mois).
- Référence aux services complémentaires ou services externes.

#### Mesures possibles pour l'auteur

- Réflexion sur le comportement.
- Gestes réparateurs
- Suivi 2-1-1 (2 semaines, 1 semaine, 1 mois).
- En fonction des besoins et de l'analyse de la situation, accès à des service T.E.S de 2<sup>e</sup> palier. Possibilité de: accueil personnalisé, récréations supervisées, sous-groupe d'ateliers sur les émotions et le développement des habiletés sociales, service d'observation et de régulation, fiche de communication/portrait, service check-in/check-out.

#### Mesures possibles pour le témoin

- Reconnaître l'incident et rassurer l'élève.
- Valoriser le comportement de dénonciation.
- Facteurs de protection, au besoin.

#### Particularité pour la violence à caractère sexuel

##### Mesures ajoutées

- Pour la victime : Redonner du pouvoir à la victime en l'impliquant dans le choix des mesures de soutien (vouloir un geste de réparation ou non, référence à un partenaire externe ou non, etc.).
- Pour l'auteur : Cibler le besoin de l'élève auteur en termes d'éducation à la sexualité et offrir un soutien individualisé (ex: consentement, intimité, respect des autres).

### COMMENT L'ÉCOLE ET LES PARENTS PEUVENT-ILS COLLABORER?

Vous avez une place importante dans le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

- Dénoncer la situation
- Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école
- Supporter votre enfant
- Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation

#### BESOIN D'AIDE?

Vous pouvez d'abord demander de l'aide à l'école de votre enfant.

#### RESSOURCES DANS LE MILIEU SCOLAIRE

##### Personne responsable dans le dossier violence et intimidation

- Karine Parizeau  
819-332-5994  
karine.parizeau@cssp.gouv.qc.ca

##### Personne des plaintes au CSSPO

- Caroline Sauvé  
819 771-4548 poste 850701  
caroline.sauve@cssp.gouv.qc.ca

##### Protectrice nationale/régionale de l'élève

- M. Jean-François Bernier / Me Esthel Née  
1 833 420-5233  
info@pne.gouv.qc.ca  
www.quebec.ca/gouvernement/ministere/educati  
on/organisme-les/protecteur-national-élève

#### RESSOURCES EXTERNES

##### Ligne Parents

- 1 800 361-5085  
www.ligneparents.com

##### Service de police de Gatineau

- 819 246-0222  
gatineau.ca/portail/police

##### CISSS de l'Outaouais

- 811 option 2  
ciiss-outaouais.gouv.qc.ca

##### Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)

- 1 800 331-2311  
www.cavac.qc.ca

##### Commission des services juridiques

- 1 800 842-2213  
www.csj.qc.ca

##### Centre d'intervention en abus sexuel pour la famille (CIASF)

- 819 595-1905  
www.ciasf.org

##### Centre d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles (CALAS) de l'Outaouais

- 819 771-1773  
www.calas.ca

##### Aidez-moi svp

- aidezmoisvp.ca

\*Vous pouvez effectuer un signalement ou formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel directement au protecteur régional de l'élève.

Pour toutes autres situations d'intimidation ou de violence, si vous êtes insatisfait du suivi donné à la plainte faite à l'école, vous pouvez demander à la direction d'école de vous fournir la procédure des plaintes prévues à la Loi sur le protecteur national de l'élève.

Tous les traitements sont traités de façon confidentielle.